



ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ET  
SPORTIVE DE BLACOURT

## REGLEMENT DES FOULEES DE BLACOURT

### **Article 1 : Organisation**

Les Foulées de BLACOURT sont organisées dimanche 16 avril 2025 par l'Association Socio - Culturelle et Sportive de BLACOURT.

### **Article 2 : Epreuve sportive :**

Les courses et la marche sont ouvertes à tous, licenciés ou non. Les épreuves se déroulent sur routes ouvertes à la circulation routière . Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit. Le parcours est balisé et fléché. Le parcours traverse une petite zone classée Nature 2000, il incombe donc aux coureurs de veiller à n'y laisser aucun déchet et de respecter l'environnement naturel.

Horaires des courses :

La course populaire de 7km, départ 9h45

Les Foulées de 13km, départ 9h30

Le 21 de Blacourt, départ 9h

La marche, départ 9h50

Courses jeunes à partir de 10h

Lieu de départ : Place Yvonne Genti à Blacourt

### **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme ADEORUN. le serveur fermera la veille (le 15 novembre) de la course à 12h.

Des inscriptions groupées peuvent être faites en contactant Mme Piquet, Présidente de l'AS BLACOURT, au 0603488009 ou par mail à l'adresse suivante : [asblacourt60650@gmail.com](mailto:asblacourt60650@gmail.com)

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble de ces pièces : copie de la licence, PPS en cours de validité.

La clôture des inscriptions se fera la veille de la course à 12h soit le 15 novembre.

### **Article 4 : Retrait des dossards**

La participation à la course nécessite le port du dossard visible sur la poitrine. Il est vivement conseillé de prévoir des épingles.

Le retrait des dossards a lieu le dimanche 16 avril 2025 à partir de 7h45 à BLACOURT (dans la salle des fêtes, place Yvonne Genty)

## **Article 5 : Justificatifs**

Les coureurs licenciés devront déposer leur numéro licence sur la plateforme Adeorun ou à défaut un PPS en cours de validité le jour de la course.

Les coureurs non licenciés devront présenter un PPS en cours de validité le jour de la course.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée. Pour cette raison, la licence ou le PPS valide devront être présentés lors du retrait du dossard.

## **Article 6 : Accompagnateur**

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité ne sera autorisé sur le parcours.

## **Article 7 : Ravitaillement**

1 ravitaillement commun pour les Foulées et le 21 de Blacourt.

Prévoir son contenant. Aucun gobelet ne sera distribué sur la course.

Pas de ravitaillement pour la course populaire.

1 ravitaillement pour tous à l'arrivée.

## **Article 9 : Assurance**

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur assurance individuelle. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

## **Article 10 : Sécurité**

La sécurité est assurée par des secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours et des endroits stratégiques.

Conformément à l'arrêté préfectorale les participants doivent respecter le code de la route et se déplacer sur le côté droit de la chaussée .

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'annonce d'une possible pandémie ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

## **Article 11 : Récompenses**

Marche : Récompenses aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch .

Courses : Récompenses aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes au scratch de chaque courses, Coupe au 1<sup>er</sup> de chaque catégorie.

Enfants : Récompenses aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, petit lot à chaque participants

## **Article 12: Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### **Article 13: Connaissance du règlement**

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

### **Article 14 : Aide aux concurrents**

Vous devez assistance à toute personne en danger, quelque soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.